

grand corps de logis qui consiste en trois chambres, le sacristain loge dans une, le reste en très mauvais état. M. de Lorme occupe deux chambres hautes avec une cuisine, le reste est occupé par les gardes de l'abbaye.

“ A côté il y a le logis où M. le Cambrié (2) faisait son appartement qui consiste en une chambre, un cabinet à côté, un grenier au-dessus et une écurie.

“ La sellerie où les fermiers font leur demeure, une grange pour loger les bleds de Maubec, qui est de cent ou six vingts pieds de long et quarante de large qui coûte beaucoup à entretenir.”

Suit une longue liste de propriétés : trois prés, treize étangs, quatre metairies, des dîmes et terrages de Maubec, de Neuillay, de Claisse, de Meigné, des droits de bordage, de pacage, de chauffage, de mortaille, de lots et ventes, les cents et rentes en argent, volailles et blés des paroisses de Maubec et Neuillay, le droit de tirer de la mine dans les bois, le droit de vente, plassages et mesures les jours d'assemblées à Maubec et Neuillay, le droit de glandée dans les bois, des bois, des garennes, taillis, la chapelle de Villarnous et ses revenus, des moulins, les prieurés de Chezelle et d'Eve, la chapelle de Villarnous, etc, etc. “ Il y a 23 cures auxquelles nous avons droit de nommer.” Il y avait des charges, des portions congrues à payer à quelques curés, des réparations à faire, des gardes et employés à salairier.

“ Plus le chapitre a sur l'hôtel de ville environ 1180 livres.” Et tout cela ne rapportait que 3 à 4 mille francs par année !

M. De L'Orme avait écrit à ses confrères, en 1723, une autre lettre que celle que j'ai reproduite, mais elle est sans importance. La suivante mérite, je crois, de figurer ici.

---

(2) Officier claustral du chapitre.